SPV Grandes Cultures

DLP 27-2-97 016981

Champagne-Ardenne

Bulletin n°348 du 26/02/97 : 2 pages

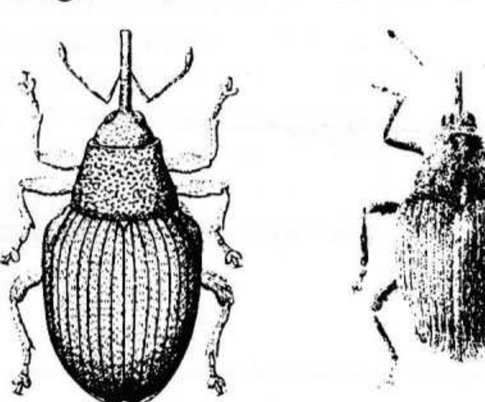
d'après les observations du 24/02/1997

Colza

Stade : reprise de végétation

Charançon de la tige

La journée ensoleillée et sans pluie de samedi a favorisé la poursuite du vol des charançons de la tige du colza et de la tige du chou dans le Barrois. De plus, des captures nouvelles sont enregistrées sur l'ensemble de l'Aube, au sud de la Marne (Châlons en Ch., Vitry le François), et en Argonne dans une moindre mesure. Les températures douces ont permis l'accouplement des insectes ; cependant, les femelles disséquées au laboratoire sont sans ovocyte mature (femelles "vides"). Ailleurs dans la région, aucune activité des insectes n'est observée. Pour information, les premières captures de méligèthes, altises et baris sont enregistrées dans les secteurs les plus précoces (Aube, sud Marne).



C. napi *C. quadridens*

Captures des charançons de la tige du 14 au 24 février

Lieu	C.T chou	**C.T colza**
08 Monthois	0	1
10 Eaux Puiseaux	2	0
Saint Germain	7	2
Villemaur / Vannes	42	0
Pavillon Sainte Julie	3	5
Ville / Arce	130	10
51 Méry	0	0
Crugny	0	0
La Cheppe	0	0
Les Petites Loges	0	0
Sompuis	1	0
Le Fresne	43	28
Rivière Henruel	4	3

Dans les prochains jours, la météorologie s'annonce défavorable au vol des insectes à cause des averses fréquentes et un vent parfois fort prévus sur toute la région.

■ ***Nos conseils : une protection insecticide contre le charançon de la tige du colza doit être réalisée environ 10 jours après les premières captures. Pour les parcelles précoces (Aube, Sud Marne), un insecticide pourra être effectué en fin de cette semaine ou début de semaine prochaine dès que le temps le permettra ; pour les parcelles tardives (Nord Marne, Ardennes) attendez les informations du prochain bulletin.***

"Produire plus propre", de nouvelles mesures en vue

Suite à la parution du *Journal Officiel* du 15/02/97, nous avons pris soin de vous informer des nouvelles décisions prises pour 1997 sur l'utilisation de l'atrazine, de la simazine et du lindane (Bulletin n° 347 du 19/02/97). D'autres mesures sont **actuellement étudiées** par les services du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation concernant le diuron, le DNOC, l'aldicarbe, l'alachlore, le diquat, le paraquat et les produits destinés aux amateurs. Pour ces mesures les décisions finales pourraient intervenir avant le 1er juillet 1997 :

■ **diuron** (désherbant des zones non cultivées, utilisé également en viticulture, arboriculture, et cultures légumières) :

· interdiction d'emploi seul en zone non agricole.

· plafonnement de la dose en zone non agricole à 3 000g/ha soit une réduction de 50%.

· plafonnement de la dose annuelle en culture à 1 800 g/ha soit une diminution de 25%.

■ **DNOC** (produit polyvalent *herbicide, fongicide, insecticide*) :

· retrait de toutes les autorisations de mise en marché sauf pour les traitements

Le vol des charançons du colza se poursuit et s'étend.

Réglementation : de nouvelles mesures

Renouvelez votre abonnement aux éditions spéciales modèles

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Imprimerie du SRPV Champagne-Ardenne - Le Directeur-Gérant : D. PINÇONNET - CFPPAP n° 529 AD (© SPV 1989) - ISSN 0295-5776

TARIF COURRIER 380 F - FAX 430 F - PAGE 1

Service Régional de la Protection des Végétaux
Centre de Recherches Agronomiques
2 esplanade Roland Garros
BP 234 - 51686 REIMS CEDEX 2
Tél : 03 26 77 36 40 - Fax : 03 26 77 36 74

d'hiver des cultures pérennes.

■ **aldicarbe** (insecticide, nématicide utilisé essentiellement en viticulture, horticulture et betteraves) :

· traçabilité totale entre la production et l'utilisation.

■ **alachlore** (désherbant du maïs et du soja) :

· mise en oeuvre d'un suivi renforcé des contaminations de l'eau et essais de contrôle visant à abaisser les doses d'emploi.

■ **diquat et paraquat** (défanants) :

· expérimentation visant à abaisser les doses d'emploi sans obérer leur intérêt technique.

■ **produits destinés aux amateurs :** le Comité d'homologation des produits antiparasitaires fera des propositions de retrait des autorisations de mise en marché pour tous les produits présentant des risques pour un utilisateur non professionnel avant le 1er juillet 1997.

Prévoir les maladies du blé

Cette année, nous continuerons à intégrer les modèles de prévision dans nos Avertissements Agricoles©. Cela concerne les modèles PRESEPT pour les **septorioses** et TOP pour le **piétin-verse**.

Pour vous faciliter la lecture de toutes ces nouvelles informations, des **cartes de risque** à l'échelle régionale figureront sur le bulletin : vous pourrez rapidement juger du risque prévisionnel dans votre zone.

Parallèlement, nous effectuons de nombreuses observations sur le terrain.

Editions spécialisées "modèles"

Pour nos abonnés à la recherche d'une **précision encore plus fine**, nous proposons à nouveau 2 éditions spécialisées "modèles" (PIETIN-VERSE et SEPTORIOSES) diffusées uniquement par Fax. Chaque édition est divisée en 2 zones géographiques (Marne-Ardennes et Aube-Haute Marne). Pour chacune de ces maladies, plus de 20 postes météo peuvent être utilisés. Le tarif de ces éditions varie de 1500 à 2400 F selon la maladie simulée. Un dossier d'information vous sera expédié sur simple demande adressée par fax au 03.26.77.36.74.

